



**SECRETARIAT D'ETAT  
CHARGE DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 02/04/2023

**Herve Berville a conduit une délégation de pêcheurs pour rencontrer le Commissaire européen à l'Environnement et à la Pêche et a obtenu la confirmation qu'une interdiction des engins mobiles de fond dans les aires marines protégées ne serait pas imposée aux Etats membres.**

Cette confirmation était indispensable car les orientations de la Commission, si elles étaient mises en œuvre en France, conduiraient à l'arrêt pur et simple de nombreuses pêcheries artisanales côtières comme la pêche à la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, à l'huître plate en baie de Quiberon, à la langoustine, ou encore aux algues dans le parc naturel de la mer d'Iroise. Ces pêcheries ont recours à des outils en contact avec le fond et ont prouvé que l'on pouvait concilier préservation des habitats marins et activités de pêche.

Comme il s'y était engagé lors de sa réunion avec les pêcheurs et représentants de la filière en Vendée le jeudi 30 mars, le secrétaire d'Etat chargé de la Mer s'est rendu dès ce dimanche à Bruxelles avec une délégation de pêcheurs pour rencontrer le Commissaire européen à l'Environnement et à la Pêche Virginijus Sinkevičius.

Lors de cette réunion, ce dernier a confirmé qu'il n'imposerait pas une interdiction des engins de fond dans les Aires Marines Protégées, ni en 2024, ni en 2030 et donc que le plan présenté par la Commission n'aurait pas de traduction juridique contraignante.

Il a rappelé que le plan d'action pour une pêche durable présenté par la Commission européenne propose seulement des orientations aux Etats membres et que le dialogue reste ouvert avec les pêcheurs. La France ne sera donc pas contrainte de prendre des mesures d'interdiction dans le cadre du plan présenté.

Ce rendez-vous à Bruxelles a été par ailleurs l'occasion d'un dialogue constructif. Le Commissaire a pris note des mesures de gestion et des efforts réalisés par les pêcheurs français dans les aires marines protégées.

**Hervé Berville, secrétaire d'Etat chargé de la Mer, a déclaré :** *« Jeudi 30 mars je m'étais engagé auprès des pêcheurs à me rendre avec eux à Bruxelles pour porter la voix de la France, et c'est ce que nous avons fait ce dimanche. Cette réunion a été utile car le Commissaire a levé nos craintes et nous a rassuré. En effet, comme il l'a reconnu, la pêche française, parmi les plus exigeantes et contrôlées au monde, a montré partout que l'on peut avoir des activités de pêche, préserver l'environnement marin et avoir des produits de qualité. Interdire sans distinction toutes les techniques de pêche qui touchent le fond sans tenir compte des spécificités locales aurait été un non-sens qui aurait condamné notre pêche artisanale qui est aussi l'âme de nos littoraux. »*

## **Contacts presse**

**Service presse de Hervé Berville,  
secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer**

Tél : 06 09 91 33 03

Mél : [presse.mer@pm.gouv.fr](mailto:presse.mer@pm.gouv.fr)

Désinscription ici